POUR L'ENVIRONNEMENT
LE DÉPARTEMENT AGIT !

La lettre
de l'assistance technique eau

Le Département vous informe
N°72 JUIN 2025

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui sur vos projets.

Travaux d'étanchéification du lagunage de la commune de La Chapelle-sous-Brancion

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

RESSOURCE EN EAU ET CLIMAT

STRATÉGIE EUROPÉENNE DE RÉSILIENCE DE L'EAU

Le Parlement européen a adopté le 7 mai dernier un rapport contenant ses recommandations pour contribuer à l'élaboration de la Stratégie européenne de résilience de l'eau.

Le 4 juin dernier, la Commission européenne a adopté cette stratégie qui tient en trois axes principaux : restaurer et protéger le cycle de l'eau comme base de l'approvisionnement en eau, construire une économie intelligente dans le domaine de l'eau, et garantir une eau propre et abordable ainsi que l'assainissement pour tous.

Retrouver la synthèse sur le site de la Commission européenne.
Téléchargez l'intégralité du texte ici.

European Commission

PLAN NATIONAL EAU – LE POINT 2 ANS APRÈS

La mesure 53 du plan eau de mars 2023 prévoyait un point d'avancement tous les 6 mois.
L'avancement au bout de 2 ans a été présenté en mars 2025.
Le rapport d'étape dévoile une synthèse de ce qui a été réalisé, fait un point global pour chacun des 5 axes de travail, et présente les déclinaisons territoriales du plan eau.

Téléchargez le dossier de presse sur le site du Ministère.

PLANS EAU TOURISME

La filière tourisme vient de se doter d'une feuille de route spécifique pour mettre en œuvre et promouvoir la sobriété en eau.
Ce sont en fait 3 plans sectoriels de sobriété hydrique qui viennent d'être adoptés fin avril par les fédérations professionnelles de la filière touristique.
Ils couvrent respectivement les activités :
- D'hébergement touristique et de restauration
- Du sport et activités de plein air
- Des espaces de loisirs, d'attraction et culturels

Il est ainsi prévu de travailler sur l'identification de leviers concrets, sur la gouvernance et sur la donnée, pour atteindre des objectifs qui se veulent ambitieux.
Le déploiement d'outils de sensibilisation des professionnels comme des clients est aussi en bonne place.

Retrouvez les 3 plans sur le site du Ministère.

12E PROGRAMME DES AGENCES DE L'EAU – TARIF MINIMUM DE L'EAU

Pour bénéficier des aides financières du 12e programme des Agences de l'eau, les demandes doivent répondre à certains critères qui sont détaillés dans les fiches d'aides. Parmi ceux-ci, pour les aides à l'eau potable et à l'assainissement, figure l'existence d'un prix minimum instauré par la collectivité qui demande l'aide.
Ces prix planchers ont été fixés pour les 6 ans du 12e programme, et il est important de les connaître pour se prémunir d'un rejet lors d'une éventuelle demande d'aide.
Pour les deux Agences de l'eau qui concernent la Saône-et-Loire, le prix minimum est le même pour l'eau potable ou l'assainissement.
Voici le graphique des prix pour chaque Agence pour la durée du 12e programme :

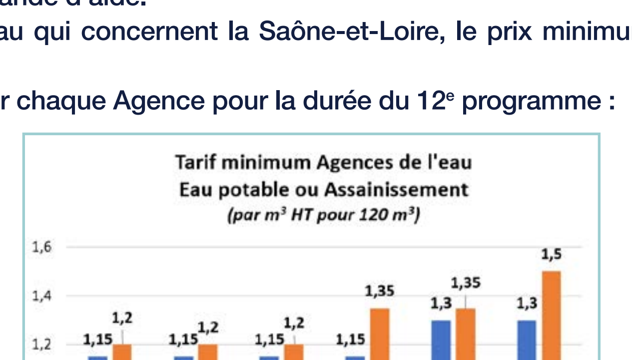

Retrouvez le détail du 12e programme des Agences sur leur site internet : Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne

AGISSONS POUR L'EAU 2025 - 2030 — 12e PROGRAMME D'INTERVENTION

SAUVONS L'EAU 12e programme

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Redevance performance pour l'eau potable

2026 va être la première année de mise en œuvre des coefficients de modulation de la redevance performance eau potable. Le calcul des coefficients se fera à partir des données 2024, que les collectivités vont bientôt pouvoir saisir sur le portail national SISPEA.
L'importance de cette saisie s'en trouve renforcée car SISPEA devient aussi un outil fiscal de calcul des redevances.
La responsabilité de cette saisie reposera désormais uniquement sur les collectivités, car l'étape de validation des donnés par les DDT est supprimée.
En attendant l'ouverture de la saisie des données 2024 (fin juin ou début juillet), chaque collectivité est invitée à bien vérifier l'exactitude de son référentiel dans SISPEA (périmètre, mode de gestion, compétences, ouvrages etc.) et de signaler les éventuelles incohérences sur le site. Nous vous invitons à être particulièrement vigilant sur les informations relatives à votre collectivité car celles-ci ont désormais un impact direct sur le montant de la redevance performance pour l'eau potable.
Pour davantage d'information, vous pouvez visionner le webinaire du 20 mars 2025 organisé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) sur leur site internet (page accessible aux non-adhérents).

Retrouvez aussi les webinaires de l'Office français de la Biodiversité sur le site du SISPEA rubrique Documentation/Webinaire, après s'être connecté à son compte.

Sispea | OBSERVATOIRE NATIONAL DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Démarches de protection des ressources stratégiques

INFO LOCALE 71

En collaboration avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'ASCOMADE a développé un site internet dédié à la protection des ressources stratégiques pour l'eau potable.
Cette notion issue des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, vise un certain nombre de nappes souterraines à préserver pour l'alimentation en eau potable future.

Le site « Préservons l'eau » regroupe ainsi de l'information destinée à faciliter les démarches de préservation qui doivent encore se lancer.
Une place est faite au retour d'expériences, et c'est dans ce cadre que le Département de Saône-et-Loire a été interviewé pour présenter l'étude en cours sur la ressource stratégique de Crêches-sur-Saône, propriété du Syndicat d'adduction d'eau de Saône-Grosne.

Consultez le site « Préservons l'eau » ici.
Les retours d'expériences sont à visionner ici, dont celui du Département 71 ici.
Enfin, on peut également disposer d'une présentation générale des ressources stratégiques régionales sur le portail internet de la DREAL Bourgogne Franche Comté.

Préservons l'eau en Bourgogne-Franche-Comté

MILIEUX AQUATIQUES

Retour sur les crues de l'Arroux de mars 2024

INFO LOCALE 71

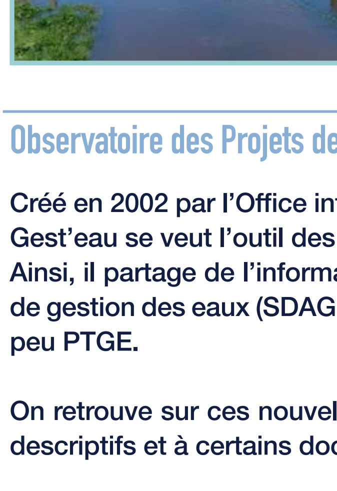

Le bassin de l'Arroux a vécu deux épisodes de crue consécutifs au mois de mars 2024. Bien que lié à des précipitations très localisées, le second était particulièrement intense puisqu'il correspondait à une crue centennale, c'est à dire qui a une chance sur 100 de se produire chaque année.

Retrouvez des informations sur cet évènement dans la fiche descriptive établie par la cellule Milieux aquatiques du Département.

Pour rappel, en octobre 2024, c'était au tour de la Loire de connaître une crue importante, qui a été largement écrêtée par le barrage de Villerest. Retrouvez des informations sur cet évènement sur le site de l'Établissement public Loire.

Observatoire des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Créé en 2002 par l'Office international de l'eau avec le financement de l'Office français de la biodiversité (OFB), le site Gest'eau se veut l'outil des acteurs de la gestion intégrée de l'eau.
Ainsi, il partage de l'information sur les documents de planification existant : Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrats de rivières, et depuis peu PTGE.

On retrouve sur ces nouvelles pages une carte de situation des PTGE, et via un moteur de recherche, un accès aux descriptifs et à certains documents de chaque PTGE.

Découvrez les données disponibles sur le site Gest'eau.

GEST'EAU La communauté des acteurs de gestion intégrée de l'eau

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Recensement des projets de réutilisation des eaux usées traitées

Le portail national sur l'assainissement s'enrichit, en présentant le recensement des stations d'épuration dont les eaux usées traitées sont réutilisées.
Ce recensement a été mené par les services de l'État dans le cadre du plan eau national, et des actualisations régulières sont prévues.
Les données concernent les installations de réutilisation des eaux usées en service, ou bien en cours d'autorisation.
Elles sont présentées sous forme d'une carte et d'un tableau dynamique, pour permettre différents types de recherches.
Pour chaque station, les informations principales sont indiquées : capacité de la station, usage des eaux usées traitées réutilisées, volumes réutilisés etc.

Enfin, un onglet présente des statistiques nationales et les données sont téléchargeables.

Consultez la page dédiée sur le portail national de l'assainissement.

Logiciel MesureSTEP

Ce logiciel est un outil à disposition des collectivités pour leur permettre d'exporter leurs données d'autosurveillance au format Sandre, qui est le format d'échange national.
Il permet ainsi la saisie et l'analyse des données produites par les systèmes d'assainissement, puis leur export au format Sandre pour transmission aux services de police de l'eau et aux Agences de l'eau.
Il est mis à jour régulièrement, en fonction de l'évolution de la réglementation et du format Sandre.

L'office international de l'eau (OIEau) propose le téléchargement gratuit du logiciel sur son site internet.
Par ailleurs, il assure des missions d'assistance à l'installation du logiciel et à sa configuration dans le système informatique de la collectivité, ainsi que des sessions de formation à son utilisation.
Désormais, ces missions seront payantes, et l'OIEau invite les personnes intéressées à solliciter un devis en ligne.
La mise à jour du logiciel et son téléchargement restent gratuits pour les collectivités.

Fauchage des abords des lagunages

INFO LOCALE 71

Les stations d'épuration ont une emprise au sol plus ou moins importante selon leur taille et le procédé de traitement. Pour des systèmes de traitement extensifs, comme les lagunages naturels, l'emprise au sol est particulièrement conséquente à cause des surfaces de berges, qui doivent aussi être circulables en leur sommet. De ce fait, leur entretien peut s'avérer chronophage et coûteux.
Toutefois, c'est une opération indispensable que de faucher régulièrement les abords, si l'on veut assurer par ailleurs une surveillance normale des installations.
En effet, l'exploitant du système d'assainissement est amené à inspecter régulièrement (une visite hebdomadaire conseillée) les points d'entrée et de sortie des bassins, et doit pour cela se déplacer en toute sécurité sur les berges.
Avec des herbes hautes, il s'expose à divers risques (chute sur des obstacles cachés, insectes etc.) et la progression est rendue très difficile.
De même, les agents du Département qui assurent des visites d'assistance technique, des bathymétries ou des bilans 24 heures pour votre compte, font parfois face à des herbes hautes qui rendent très pénible, voire impossible le transport de matériel aux points de mesures.

En cette période, nous vous invitons donc à ne pas oublier les opérations de fauchage sur les sites de lagunages, pour garantir de bonnes conditions d'intervention à vos agents d'exploitation ainsi qu'à ceux de l'assistance technique du Département. Si la collectivité souhaite conserver des parties enherbées pour préserver la biodiversité, il est possible d'envisager de faucher uniquement les parties qui doivent être accessibles pour des besoins techniques (haut des berges et points de rejets).

Pour plus d'informations sur l'eau :
- le site du Département de Saône-et-Loire
- le site des services de l'État en Saône-et-Loire

La DAT souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous être utile en vous tenant aux faits de l'actualité et en vous dirigeant vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner merci de nous adresser un courriel à dat@saoneetloire71.fr

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9 - dat@saoneetloire71.fr

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE — établissement public de l'État
agence de l'eau Loire-Bretagne — Établissement public du ministère chargé du développement durable

© Direction de la communication/SED - Dépt. 71